

5 avril 2024
006

> Développeurs de logiciels – Pharmacie

Rappel : facturation de la préparation d'une solution ophtalmique

La règle 27 de l'Entente prévoit la rémunération pour la préparation d'une solution ophtalmique. Les tarifs sont ceux prévus au point 15 de l'annexe III, auxquels s'ajoute le tarif prévu au point 1B ou 1C de l'annexe III. Voici un rappel des instructions de facturation pour ce type de préparation.

On regroupe sous l'appellation générale de « solution ophtalmique » la mise en contenant sous la hotte de produits de la *Liste de médicaments* (Liste) dont le mélange final correspond à la description d'une préparation magistrale de solution ophtalmique inscrite à la section des renseignements généraux de la Liste ou qui est couverte dans le cadre de la mesure du patient d'exception.

Principes à respecter

- Le code de service doit correspondre à la solution ophtalmique R : Préparation de solution ophtalmique.
- Le type de service doit correspondre à A : Préparation ophtalmique.
- Le code de facturation du contenant 99100528 qui identifie le nombre d'unités préparées doit être présent.
- Le ou les codes de facturation des véhicules, solvants ou adjuvants doivent correspondre à un produit inscrit à la section *Véhicules, solvants ou adjuvants* de la Liste.
- Le format d'acquisition, la quantité et le coût demandé ainsi que la source d'approvisionnement et la marge du grossiste, s'il y a lieu, doivent être saisis.


À partir du 30 avril 2024, il ne sera plus possible de facturer des solutions ophtalmiques avec les codes de service M1, M2 et M3 et du type de service E.

À partir du **1^{er} mai 2024**, seul le code de service R devra être utilisé pour la facturation des solutions ophtalmiques.

L'environnement partenaire sera disponible le **5 avril 2024** pour vos essais. Pour tout renseignement supplémentaire à ce sujet, vous pouvez transmettre vos questions ou commentaires à support_cip-pilotage.cip@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)